



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 09459

Numéro SIREN : 801 043 357

Nom ou dénomination : A.C.S. FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2014 sous le numéro de dépôt 40025



1404006902

DATE DEPOT :	2014-04-30
NUMERO DE DEPOT :	2014R040025
N° GESTION :	2014B09459
N° SIREN :	801043357
DENOMINATION :	A.C.S. FRANCE SAS
ADRESSE :	10 rue du Colisée 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2014/02/27
TYPE D'ACTE :	CERTIFICAT
NATURE D'ACTE :	ATTESTATION BANCAIRELISTE DES SOUSCRIPTEURS

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CAISSE DE CREDIT MUTUEL HAM 1 RUE NOTRE DAME 80400 HAM déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

Mr Sébastien DHOURY, représentant de la société SASU ACS FRANCE EN FORMATION S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 10 RUE DU COLISEE 75008 PARIS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

Mr Sébastien DHOURY
Nombre d'actions : 1000
Somme versée : 10 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

15629 02642 00020276501 15

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

La présente attestation est établie en double exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

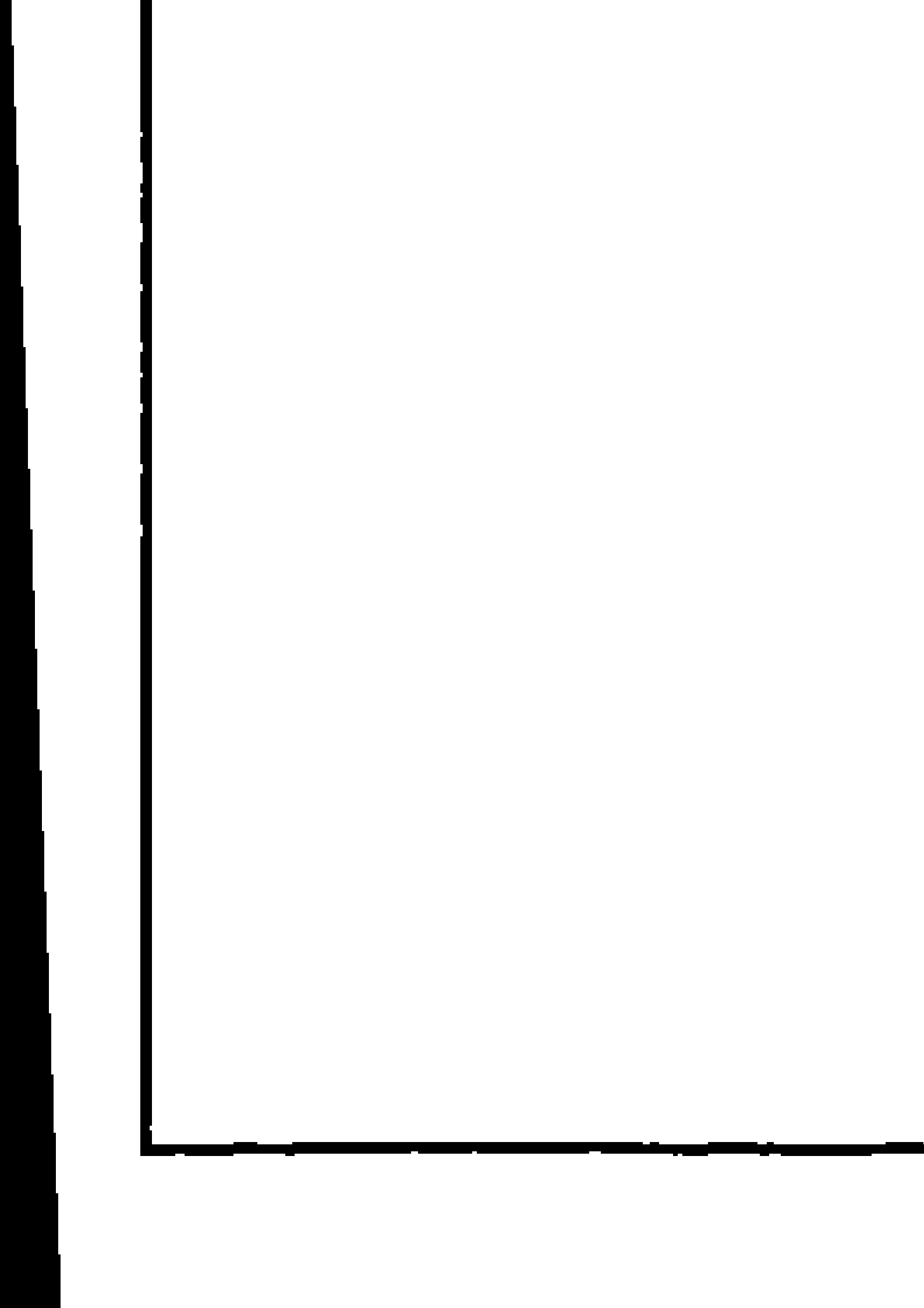
Le 27 février 2014

Le déposant	La banque
"lu et approuvé" + signature	signatures habilitées + cachet de la banque

lu et approuvé
H. D.

David Jans
ECP SAINT QUENTIN

JST141



entreprises c

- Tou

Article 5 - D

La d
immatriculat

demande de

- Us

Sauf
droit de vot
statuts pour

- Na

Les a
eux remises

au capital,

1. -

a) -

seront soumis
lorsque le P

Il en
scission d'u
liquidation d

n'est pas le

c) –
s'opère libre
paragraphe

2. - I

Tous
en vertu de
transmission
donné par le

conditions s
assurer la co

La tr
de valeurs n
du Président
actions elles

agréé, sa de

4. -

est soumis
s'accompag
échéant, du

Le s
sommes ve
conforméme

• Ces

Les f

- p

- p
3

re

• p
s

• p
m

ou pénales
responsabilité

• Dur

Le m
est à durée

La d

Commissaire
interposée
Commerce,
Commissaire
annuels, un
conditions re
pouvant part

Dans
conforméme
Président et
procédure ci

commissaire
la réunion de
comptes y so

Le de
aux consulta
sont effectués

L'ord
des associés
communiqué
jointes soit à l

regroupement

Toute

Les c
participant c
consultation
jour, aucun c

Elles

exercice, la
distribution et
des acomptes

Les
société, soit

Article 20 -

La n
dans les cas

Article 23 -

Toute
la durée de
société sero

Article 28 -

**Tous
conséquences
avant toute**

